



**COMPTE-RENDU de la SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
du 22 JUNE 2020**

(Convocation du 16 juin 2020)

Le 22 juin 2020, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Christophe PANDO, Maire.

Présents :

Mesdames Evelyne CERAVOLO, Mireille CHANGEAT, Virginie FERREIRA, Cécile GIRARDI, Christine MANDERE, Audrey MEDAN,

Messieurs Georges DISSARD Antoine FRANCISCO, Christophe LACILLERIE, Alain CLOS, Philippe SIVAZLIAN, , Bruno HOUNIEU, Jean LAHARGUE

Absents excusés : Benoît FLISS procuration à Cécile GIRARDI

Secrétaire de séance : Mireille CHANGEAT

Approbation du précédent compte-rendu

Le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 juin 2020.
Celui est adopté à l'unanimité.

1. Comptabilité : Budget Général :
 - Compte de Gestion 2019 du Trésorier.
 - Compte Administratif 2019 de la commune.
 - Affectation du résultat 2019 en 2020.

- **Présentation et vote des taux d'imposition pour 2020.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la suppression de la taxe d'habitation mais compensé par l'état à hauteur de 127 796€ (produit prévisionnel de TH)

Il propose la reconduction des taux communaux 2019 en 2020, et ce, sans augmentation, comme suit :

	Bases imposition effectives 2019	Taux Communaux 2019	Bases imposition prévisionnelles 2020	Taux 2020 votés	Produits 2020
TAXE FONCIERE (bâti)	624298	14,67	649 800	14,67	95 326
TAXE FONCIERE (Non bâti)	5 977	52,32	6 000	52,32	3 139
				Total	98 465

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOPTÉ les taux communaux d'imposition 2020, tels qu'indiqués ci-dessus.

- **Présentation et vote du budget primitif 2020.**

Gratification à Monsieur SAUGUET Clément apprenti

Le Maire indique que Monsieur SAUGUET Clément, apprenti a réussi l'examen du Brevet professionnel Paysagiste

Monsieur SAUGUET Clément, apprenti, ayant donné toute satisfaction le long de l'année scolaire de l'apprentissage,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de lui allouer la somme de 300 €.

La somme sera inscrite au Budget Primitif à l'article 6714.

SDEPA :

OBJET :	ELECTRIFICATION RURALE - Programme FACE C 2020 APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 18EF048
---------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : enfouissement des réseaux camé Capbat

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement T.O.S / 2B Réseaux.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme Programme d'Electrification Rurale \"FACE C 2020 \", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	91 396,48 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	9 139,64 €
- actes notariés (1)	345,00 €
- frais de gestion du SDEPA	3 808,19 €
TOTAL	104 689,31 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	64 000,00 €
- T.V.A. préfinancée par SDEPA	16 756,03 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur (*)	20 125,09 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	3 808,19 €
TOTAL	104 689,31 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

OBJET :	ELECTRIFICATION RURALE - Programme FACE AB (Renforcement souterrain) 2020 APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 19RES003
---------	---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Renforcement Souterrain Chemin Cami Capbat Tranche 2 (Lié au 18EF048) FICHE PROBLEME

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement T.O.S / 2B Réseaux.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme Programme d'Electrification Rurale \ "FACE AB (Renforcement souterrain) 2020 ", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	73 022,93 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	7 302,29 €
- actes notariés (7)	2 415,00 €
- frais de gestion du SDEPA	3 042,62 €
TOTAL	85 782,84 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	55 482,14 €
- T.V.A. préfinancée par SDEPA	13 387,54 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur	13 870,54 € (*)
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	3 042,62 €
TOTAL	85 782,84 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

OBJET :	ELECTRIFICATION RURALE - Programme Rénovation EP (DEPARTEMENT) 2019
---------	---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Eclairage public lié au renforcement de réseau des poste P4 Siros et P7 Bayle (lié 19RES003)

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement T.O.S / 2B Réseaux.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme Programme d'Electrification Rurale \ "Rénovation EP (DEPARTEMENT) 2019 ", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	42 835,19 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	4 283,52 €
- frais de gestion du SDEPA	1 784,80 €
TOTAL	48 903,51 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Département	12 000,00 €
- F.C.T.V.A.	7 729,35 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur	27 389,36 € (*)
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1 784,80 €
TOTAL	48 903,51 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

OBJET :	ELECTRIFICATION RURALE - Programme Génie Civil Communications Electroniques Option A 2019 APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 19TE120
---------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Génie civil lié au renforcement BT des postes P4 SIROS et P7 BAYLE (Lié 19RES003 et 19EP145)

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement T.O.S / 2B Réseaux.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme Programme d'Electrification Rurale \ "Génie Civil Communications Electroniques Option A 2019 ", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	30 171,53 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	3 017,15 €
- frais de gestion du SDEPA	1 257,15 €
TOTAL	34 445,83 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation de la commune aux travaux à financer sur	33 188,68 €
financer sur (*)	
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1 257,15 €
TOTAL	34 445,83 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

OBJET :	ELECTRIFICATION RURALE - Programme Rénovation EP (DEPARTEMENT) 2019 APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 19EP146
---------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Eclairage public lié à l'enfouissement des réseaux Cami Capbat (lié 18EF048)

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement T.O.S / 2B Réseaux.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme Programme d'Electrification Rurale \ "Rénovation EP (DEPARTEMENT) 2019 ", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	45 343,39 €
-----------------------------	-------------

- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	4 534,34 €
- frais de gestion du SDEPA	1 889,31 €
TOTAL	51 767,04 €
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :	
- participation Département	12 000,00 €
- F.C.T.V.A.	8 181,94 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur	29 695,79 € (*)
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1 889,31 €
TOTAL	51 767,04 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

DETR : dossier de demande de subvention pour l'acquisition de 2 TBI

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant « l'acquisition de 2 TBI pour équiper 2 salles de classes de l'école primaire »,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux, Après en avoir délibéré ; A l'unanimité

Adopte l'avant-projet l'acquisition de 2 TBI pour équiper 2 salles de classes de l'école primaire », pour un montant de 5761.66 euros HT soit 5761.66 euros toute taxe comprise (TTC)

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2020 auprès de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques ;

S'engage à financer l'opération selon le plan de financement annexé ci dessous :

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2020,

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Plan de financement prévisionnel :

COUT TOTAL PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 5761.66 € HT (cf règle plafond si besoin)

PLAN DE FINANCEMENT H.T.

MONTANT SUBVENTIONNABLE DU PROJET	MONTANT HT EN €	%
Montant de subvention DETR sollicité	➤ 2304.66€	40%
Montant des autres aides sollicitées : ➤ Autre aide de l'Etat (-----) ➤ Conseil Départemental ➤ Conseil Régional ➤ Autres : -----	➤ ➤ ➤ ➤	
Part du porteur de projet COMMUNE	➤ 3457€	60%
T O T A L	5761.66€ HT	100 %

Restitution des cautions aux locataires
Ce point sera vu lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Questions Diverses

Néant

Séance levée à 21H32

Ont signé les membres présents au registre :

Christophe PANDO
Maire

Georges DISSARD
1er adjoint

Evelyne CERAVOLO
2ème adjointe

Antoine FRANCISCO
3ème adjoint

Mireille CHANGEAT
4ème adjointe

Mesdames :
Virginie FERREIRA

Cécile GIRARDI

Christine MANDERE

Audrey MEDAN

Messieurs :
Alain CLOS

Benoît FLISS
Absent excusé

Bruno HOUNIEU

Jean LAHARGUE

Christophe LACILLERIE

Philippe SILVAZIAN